

ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,

OTTAWA, mercredi, le 4 juin 1924.

Résolu.—Que la règle 10 de la Chambre des Communes touchant la nomination du comité spécial permanent de la Chambre des Communes, soit modifiée par l'adjonction, au comité spécial permanent de la Chambre pendant la session actuelle, d'un comité spécial permanent des chemins de fer et navires que le gouvernement possède, exploite et contrôle, et auquel seront référées les estimations des chemins de fer Nationaux et de la Marine marchande du Canada pour la session actuelle, afin de les étudier et de faire rapport à la Chambre; cependant, rien de ce qui appert dans la présente résolution ne sera interprété d'une façon quelconque comme diminution du plein droit de discussion en comité des subsides.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,
Greffier de la Chambre des Communes.

MARDI, le 10 juin 1924.

Ordonné.—Que le dit comité soit composé des membres suivants, savoir:—Messieurs Drummond, Euler, Gauvreau, Graham, Harris, Jelliff, Jones, Kyte, Ladner, Mackinnon, Milne, Rinfret, Robichaud, Stewart (Humboldt) et Stork.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,
Greffier de la Chambre des Communes.

JEUDI, le 12 juin 1924.

Ordonné.—Que le nom de sir Henry Drayton soit substitué à celui de M. Ladner sur le dit comité.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,
Greffier de la Chambre des Communes.

JEUDI, le 26 juin 1924.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger pendant les séances de la Chambre.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,
Greffier de la Chambre des Communes.

LUNDI, le 30 juin 1924.

Ordonné, qu'il soit imprimé 500 copies des procès-verbaux, et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,
Greffier de la Chambre des Communes.